

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 AVRIL 2014

| | |
|--------------|--|
| Présents : | BLANCHET Jean Luc - BOUZON Charles - BOUZON Maryline - BUTHOD-GARCON Freddy - COLLOMB Pascal - HOEN Martine - LUISET René - OLLINET Alain - RENAUD Daniel - SERVAJEAN Daniel - SILVESTRE Marcel - TARDY Lionel |
| Excusé(s) | Néant |
| Absent(s) | Néant |
| Secrétaire : | LUISET René |

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et, au nom de l'ensemble des membres, remercie les électeurs qui ont apporté leur confiance, approuvant par la même occasion le programme qui leur a été proposé durant la campagne électorale.

« Notre premier travail a été de nous organiser en désignant le maire, les adjoints et de nous répartir les tâches dans les différentes commissions.

Assisté des adjoints, des membres élus et de tous les bénévoles qui voudront participer aux actions de la vie communale et associative, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres ».

I – AFFAIRES GENERALES

1. Indemnités du Maire et des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, soit pour une population municipale de 861 habitants, un taux maximal de 31 % de l'indice brut de référence 1015,
- Décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints, soit pour une population municipale de 861 habitants, un taux maximal de 8.25 % de l'indice brut de référence 1015.

2. Commissions communales

Le Conseil Municipal décide de la création des commissions suivantes :

Commission Travaux :

Président : Monsieur BOUZON Charles

Membres élus : Madame BOUZON Maryline

Messieurs BLANCHET Jean Luc - COLLOMB Pascal - OLLINET Alain - SILVESTRE Marcel - TARDY Lionel

Membres extérieurs : SILVESTRE Edmond

Commission Agriculture – Forêt

Président : Monsieur René LUISET

Membres élus : Monsieur BOUZON Charles

Membres extérieurs : Messieurs JOVET Joël – JOVET Gilbert – PERRAUDAT Mathieu

Commission Patrimoine – Bâtiments communaux

Président : Monsieur LUISET René

Membres élus : Mesdames BOUZON Maryline – HOEN Martine

Monsieur Pascal COLLOMB

Membres extérieurs : Messieurs GIRARD Gilles – PLASSIARD André

Commission Urbanisme

Président : Monsieur BUTHOD-GARCON Freddy

Membres élus : Madame BOUZON Maryline

Messieurs BLANCHET Jean Luc – COLLOMB Pascal - OLLINET Alain – SILVESTRE Marcel - TARDY Lionel

Commission Sociale – Vie scolaire et associative – Manifestations diverses

Présidente : Madame HOEN Martine

Membres élus : Messieurs SERVAJEAN Daniel – TARDY Lionel - OLLINET Alain

Membres extérieurs : Mesdames Monique SOLSONA – DOUCET Cécile – SILVESTRE Laurence

Monsieur GIRARD Gilles

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Président : Monsieur RENAUD Daniel

Membres élus : Madame HOEN Martine

Messieurs SERVAJEAN Daniel – OLLINET Alain – LUISET René

Membres extérieurs :

Mesdames DOUCET Cécile – SILVESTRE Laurence – SOLSONA Monique

Commission d'appel d'offres

Président : Monsieur RENAUD Daniel

Membres titulaires : Messieurs BOUZON Charles - SILVESTRE Marcel - BLANCHET Jean Luc

Membres suppléants : Messieurs Pascal COLLOMB - LUISET René - OLLINET Alain

Déléguée du Comité National d'Actions Sociales

Madame BOUZON Maryline

3. Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, pour faire face aux absences du personnel communal technique, notamment durant les congés d'été et compte tenu du programme de travail, il convient de créer un poste d'agent technique saisonnier pour une durée de six mois à compter du 12 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de six mois à compter du 12 mai 2014,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

4. Prolongation contrat agent bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du relative au recrutement d'un agent pour un remplacement d'un congé maternité à la bibliothèque de La Côte d'Aime jusqu'au 25 avril 2014.

L'agent de la bibliothèque souhaite prendre un congé parental jusqu'au 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire propose de reconduire le poste de l'agent en remplacement jusqu'au 31 août 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte de prolonger le contrat de l'agent en remplacement à la bibliothèque de La Côte d'Aime jusqu'au 31 août 2014,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

II – URBANISME

5. Accessibilité parcelle YH 192 – Le Val

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 janvier 2014 qui, par une convention autorisait Monsieur SILVESTRE à accéder à sa parcelle YH 192 par le chemin rural dit de « Aime à La Côte d'Aime ».


Monsieur SILVESTRE a entrepris les travaux sur ce chemin sans qu'aucune autorisation d'urbanisme ne lui ait été accordée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement ne peuvent être entrepris par un particulier sur un chemin rural, propriété de la commune. En conséquence il lui a demandé d'interrompre ses travaux. Monsieur SILVESTRE devra poursuivre les démarches pour le désenclavement de sa parcelle.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 10 avril 2014

Le Maire,
D.RENAUD

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of La Côte d'Aime, Savoie. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE LA COTE D'AIME' and 'Savoie'. A large, stylized black signature is written over the seal.